

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 170
N° 114 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 25
no Atopa 2021

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 2389 CM du 25 octobre 2021 portant fin de fonctions de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication.....	7488
Arrêté n° 2390 CM du 25 octobre 2021 portant nomination de M. Yves Jules Ernest Hauptert en qualité de chef du service de la communication.....	7488

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 2389 CM du 25 octobre 2021 portant fin de fonctions de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication

NOR : DRH2122670AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication ;

Vu la lettre n° 8207 PR du 15 octobre 2021 convoquant M. Thibault Marais à un entretien préalable le 19 octobre 2021 à 9 heures ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 octobre 2021,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication le 25 octobre 2021 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1344 CM du 24 septembre 2014 portant nomination de M. Thibault Marais en qualité de chef du service de la communication est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Thibault Marais et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 octobre 2021.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de la modernisation de l'administration,*
Christelle LEHARTEL.

ARRETE n° 2390 CM du 25 octobre 2021 portant nomination de M. Yves Jules Ernest Haupert en qualité de chef du service de la communication

NOR : DRH2122669AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 portant création et organisation du service de la communication ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 octobre 2021,

Arrête :

Article 1er.— M. Yves Jules Ernest Haupert est nommé en qualité de chef du service de la communication à compter du 26 octobre 2021.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de la modernisation de l'administration, en charge du numérique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Yves Jules Ernest Haupert et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 octobre 2021.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de la modernisation de l'administration,*
Christelle LEHARTEL.





SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le JOPF n° 72 NS du 9/08/2021 relatif au Rapport d'activité de la commission de contrôle budgétaire et financier pour l'année 2020



est disponible à la vente
au prix de 1.008 F CFP TTC